



Favoriser l'autonomisation des patients bénéficiant de soins infirmiers à domicile grâce à une approche holistique et en équipe (inspirée du modèle Buurtzorg déployé aux Pays-Bas)



Porteur du projet
Association « soins humain »

Expérimentateurs franciliens

Cabinet IDEL Bussy Saint-Georges (77), Cabinet IDEL Mitry-Mory (77)



77
Autres régions : HDF, OCC



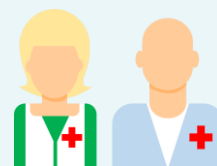
3 ans et 6 mois
Lancée le 04/11/2019



24 559 K€ (FISS)



Cahier des charges - Avis CTIS



France entière
142 professionnels impliqués



Publié au Journal officiel
le 18/07/2019, modifié le 20/10/2022



Financement substitutif :
tarification horaire au temps passé
auprès du patient



ars-idf-art51@ars.sante.fr



Mots clés :
ville, soins infirmiers,
autonomie, centres de santé

Caractère innovant

L'expérimentation permet de tester un modèle organisationnel en équipe ainsi qu'un financement alternatif au financement à l'acte, de nature à améliorer l'autonomisation des patients et ainsi réduire la durée de prise en charge par un professionnel de santé.

Modèle organisationnel

Objet du projet

L'expérimentation a pour objet de mettre en place **une forfaitisation au temps passé auprès des patients pour les soins infirmiers à domicile**, associée à une **évaluation standardisée et régulière de la situation des patients**. L'objectif poursuivi est de promouvoir un système de prise en charge en équipe, focalisé sur les patients, leur autonomisation et leur qualité de vie, plutôt que la production d'actes techniques. Il est inspiré du modèle développé aux Pays-Bas par Buurtzorg.

Les **professionnels infirmiers libéraux ou salariés en centres de santé** volontaires s'engagent à rechercher un **exercice en équipe** pour une prise en charge holistique et coordonnée, via l'adhésion à la **charte Equilibres**.

Le principe est de constituer de **petites équipes d'infirmiers de proximité** (« community nursing »), autonomes dans les décisions qui les concernent et soutenues par une organisation mutualisée.

Population cible

Patients bénéficiant de soins infirmiers à domicile

Etapas principales du parcours de soins

Toute nouvelle prise en charge débute par un rendez-vous à domicile entre le nouveau patient et l'infirmier référent. Cette première rencontre consiste en une évaluation précise et exhaustive des besoins du patient, de manière multidimensionnelle, et de ses ressources. Elle se termine par l'établissement d'un plan de soins sur la base du référentiel multidimensionnel OMAHA (<http://www.omahasystem.org>).

Au-delà des seuls soins prescrits, **l'infirmier accompagne le patient dans l'élaboration de son propre projet de vie qu'il co-signe**, avec comme **objectif principal la reconquête ou le maintien de son autonomie**. La situation du patient est **réévaluée** selon le même référentiel quand nécessaire et **à minima tous les trois mois**.

Acteurs impliqués dans la prise en charge

Professionnels infirmiers libéraux ou salariés en centres de santé

Modèle financier

Tester un financement **forfaitaire à l'heure par professionnel de santé**, en substitution du paiement à l'acte en vigueur et des frais de déplacement.

Le tarif horaire a été établi à **53,94 €**, correspondant à la rémunération médiane des infirmiers libéraux exerçant à domicile.

Il est **versé collectivement à l'équipe de soins** (Société d'exercice ou Centre de soins infirmiers), ou **à défaut, individuellement à chaque professionnel libéral**.

Le **relevé du temps passé** auprès du patient est établi par les professionnels, sur la base du plan de soins OMAHA établi, le cas échéant ajusté jour par jour en fonction de la réalité des interventions effectuées.

Les autres dispositions en vigueur concernant l'exercice de la profession d'infirmier au domicile sont inchangées.